

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 9

Artikel: Sécurité sociale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut créer un centre qui puisse coordonner les différentes activités syndicales des pays arabes et montrer que le vrai syndicalisme ne peut remplir toutes ses tâches à satisfaction que dans l'atmosphère d'une vraie démocratie, où la personne conserve toute sa valeur, toute son intégrité. A côté de ces deux contributions, le monde syndical international doit aussi envisager certaines œuvres d'entraide susceptibles d'atténuer un peu la misère des peuples de cette partie névralgique du monde.

Souhaitons que tous ces efforts portent leurs fruits dans un prochain avenir et évitent ainsi à ces pays la tentation de croire aux prophètes d'une idéologie qui est la négation de ce qui constitue la base d'une réelle libération.

Sécurité sociale

L'Association internationale de la sécurité sociale a célébré récemment le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation par une série de réunions qui se sont tenues à Genève du 26 juin au 5 juillet 1952 au Bureau international du travail, siège du secrétariat général de l'association, ainsi qu'au Palais électoral de la ville de Genève.

L'A. I. S. S. fut fondée à Bruxelles, en 1927, par un groupe d'administrateurs d'assurance sociale européens, avec la participation active du Bureau international du travail et de son premier directeur général Albert Thomas.

L'Association compte actuellement 81 membres dans 37 pays administrant l'assurance de cent vingt millions de personnes.

Le comité exécutif de l'association s'est réuni en séance solennelle, le 30 juin, sous la présidence du professeur Renato Morelli, en présence de 115 délégués et de 25 observateurs représentant diverses organisations internationales.

A cette occasion, le directeur général du B. I. T., M. David-A. Morse, a adressé à l'association un message dans lequel il a rappelé les liens étroits qui unissent le B. I. T. à l'A. I. S. S. Le message souligne que le Bureau international du travail a toujours donné son appui à l'Association internationale de la sécurité sociale et que, de son côté, l'A. I. S. S. a été en mesure de compléter le travail accompli ces dernières années par l'O. I. T. dans le domaine de la sécurité sociale. Il a souhaité que cette collaboration fructueuse se poursuive en vue du développement des techniques et des procédures administratives des assurances sociales et de l'application des normes de la sécurité sociale. Le président de l'association, dans son discours, a passé en revue les vingt-cinq années d'activité de l'association et les nombreux services rendus par l'A. I. S. S. à la cause de la sécurité sociale.

Les représentants des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la santé, du Conseil de l'Europe, de la Conférence interaméricaine de la sécurité sociale, de l'Association médicale mondiale et d'autres organisations internationales ont également rendu hommage à l'Association internationale de la sécurité sociale qui a joué un rôle de tout premier plan dans le développement de la sécurité sociale dans le monde.

Après avoir entendu plusieurs rapports, d'ordre administratif, le comité exécutif a décidé de tenir la onzième assemblée générale de l'association au mois de septembre 1953 à Paris. L'ordre du jour de cette assemblée comportera l'étude des questions suivantes :

1. Les développements récents dans le domaine de la sécurité sociale. 2. Les allocations familiales dans le cadre de la sécurité sociale. 3. Les relations entre administrations de la sécurité sociale et le corps médical. 4. L'évaluation de l'invalidité. Seront également soumis à l'approbation de l'assemblée les rapports des deux commissions permanentes créées au sein de l'A. I. S. S. : la Commission permanente de la mutualité et la Commission permanente médico-sociale.

Ces deux commissions se sont réunies également à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'A. I. S. S.

La Commission permanente de la mutualité a adopté une résolution qui revêt une importance toute particulière. Aux termes de cette résolution, la commission se propose d'« étudier les moyens susceptibles d'être mis en œuvre par la mutualité pour contribuer à l'instauration de régimes de protection sociale dans les pays insuffisamment développés ».

La commission, qui comprenait vingt-huit membres appartenant à dix associations mutualistes nationales, a discuté le rapport sur « Le rôle de la mutualité dans l'amélioration de la protection garantie par les législations d'assurance sociale obligatoire » qui lui a été soumis par M. Jack Senet, président de la Fédération nationale de la mutualité française. M. Senet a été élu président de la commission.

La Commission médico-sociale s'est réunie en présence de cinquante et un experts de dix-sept pays. Elle a discuté deux rapports : l'un sur « Le secret médical dans la législation de la sécurité sociale », présenté par le docteur Charles Berlioz, médecin-conseil de la Fédération des organismes de sécurité sociale de France, et l'autre sur « La toxicomanie parmi les assurés sociaux », présenté par le professeur Cemal Kiper, de Turquie, qui présidait également les travaux de la commission. Le B. I. T., les Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et l'Association médicale mondiale, ainsi que la Conférence interaméricaine de la sécurité sociale ont participé aux travaux de la commission. Celle-ci a décidé de se réunir avant la prochaine assemblée générale de l'A. I. S. S. et de

continuer la discussion sur le secret médical sur la base de renseignements recueillis au moyen d'un questionnaire élaboré par son rapporteur. La commission a également décidé d'étudier à sa prochaine réunion le problème des prescriptions pharmaceutiques; elle a confié au docteur Tuchmann, médecin-conseil de la Fédération des institutions d'assurance d'Autriche, le soin de préparer un rapport préliminaire sur ce sujet.

A l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire, deux groupes de travail se sont également réunis au B. I. T., l'un pour discuter la rédaction d'un questionnaire sur les allocations familiales, l'autre pour discuter la préparation d'un questionnaire sur l'évaluation de l'invalidité. Les travaux de ces deux groupes serviront de base à l'établissement de rapports qui seront soumis sur ces deux sujets à la onzième assemblée générale. Le premier de ces groupes de travail a été présidé par M. Roland Lebel, directeur de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales de France et le second par le docteur Jérôme Dejardin, directeur médical du fonds national d'assurance-maladie-invalidité de Belgique.

Le comité exécutif a décidé de convoquer deux commissions techniques, l'une qui étudiera le problème des relations entre les administrations de sécurité sociale et le corps médical et l'autre la question de l'évaluation de l'invalidité. Ces commissions prépareront des rapports sur ces deux sujets. A l'invitation des membres de la République fédérale allemande, elles se réuniront à Düsseldorf, en avril 1953.